

Décret

Générale

colonial

Décret n° 21-469-1935 7 décembre 1935

n° 21-469-1935 7

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

7 décembre 1935

Numéro JO

n° 469 du 31/12/1935

Date du numéro

31 décembre 1935

VISAS

Le Président de la RK République française sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'article 1S du sénatus-consulte du 2 mai 1854, Vu le décret du 24 février 1914 fixant les pouvoirs du Gouverneur de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est converti en décret l'arrêté n° ci-annexé. pris en Conseil d'administration par le Gouverneur de la Côte française des Somalis, le 20 septembre 1935. et réglemente le mouillage des navires dans la rade de Djibouti. Art 2, — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

ALbert LEBRUN. Par le Président de la République: Le Ministre des colonies Tonis MOLLIN.